

Station d'enrobage de Lexy : il n'y a pas de fatalité ! Rien n'est joué !

- Le Commissaire enquêteur vient de rendre ses conclusions : avis favorable à l'implantation assorti de réserves (celles proposées par la mairie de Lexy).
- En dépit des rumeurs et comme le montre la photo, les travaux n'ont, bien entendu, pas commencé; ne pas confondre avec les travaux de la ZAC riveraine.
- Le permis de construire est en cours d'instruction, mais n'est pas encore délivré; un courrier recommandé a été adressé à M. le Maire de Lexy lui demandant de tenir compte de l'avis opposé de la majorité des habitants et de ne pas signer ce permis.
- Le Préfet de Meurthe-et-Moselle n'a pas encore statué.
- Le collectif des riverains opposés à l'unité d'enrobage s'est réuni le jeudi 10 juillet 2008 et a constitué une association type loi de 1901, sous l'appellation « **Association pour l'environnement et la qualité de vie sur le Pays-Haut** ». Celle-ci a été enregistrée officiellement le 16 août 2008 dans les annonces légales du Journal Officiel.
- L'association vient de confier le dossier à un avocat de renom, d'envergure nationale.
- De nombreux courriers viennent d'être adressés aux élus et aux décideurs concernés.
- Malgré les impacts négatifs précédemment relevés sur les plans visuel, environnemental et sanitaire, la procédure administrative suit son cours **et il est plus que jamais nécessaire de nous mobiliser**.
- Naturellement, le fait de lutter contre l'implantation sur ce site ne nous empêche pas de réfléchir à des solutions alternatives, permettant à Eurovia d'exercer son activité sur une zone plus appropriée.
- **L'action ne s'épuise pas, elle ne fait que commencer !**



Vous voulez en savoir plus sur les dernières évolutions de la situation et participer aux décisions prochaines ?

VENEZ NOMBREUX le mardi 16 septembre à 20 H 15

A LA SALLE POLYVALENTE DE VILLERS-LA-CHEVRE !

Vous pouvez dès maintenant adhérer à la nouvelle association en renvoyant le talon ci-joint à l'adresse suivante :

Association pour l'environnement et la qualité de vie sur le Pays-haut

8, rue des Sorbiers, 54720 Lexy

ou par internet sur le site <http://lexycollectif.wordpress.com>

Je soussigné: Nom..... Prénom.....

Adresse :

Téléphone Email.....

Déclare adhérer à l'association pour l'environnement et la qualité de vie sur le Pays-Haut.

Je joins à ce coupon un chèque d'un montant de 10 € par personne ou de 15€ pour un couple à l'ordre de cette association.

Signature :

PS : merci de ne pas jeter ce tract sur la voie publique